

PRÉALABLES D'ADMISSION

**PROGRAMMES
D'ÉTUDES
TECHNIQUES**

D.E.C.

Est admissible à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.) la personne qui satisfait aux trois conditions suivantes:

1. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.), le titulaire du diplôme d'études secondaires (D.E.S.) qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par la ministre. La ministre a rendu obligatoires des cours de mise à niveau lorsque le titulaire du D.E.S. n'a pas accumulé le nombre d'unités alloué pour l'apprentissage des matières suivantes :

- ⌘ Langue d'enseignement de la 5^e secondaire.
- ⌘ Langue seconde de la 5^e secondaire.
- ⌘ Mathématiques de la 4^e secondaire.
- ⌘ 4^e science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire (sciences physiques).
- ⌘ 5^e histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire.

Ces cours doivent être suivis et réussis au cours des deux premiers trimestres d'études au cégep.

2. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.), le titulaire du diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par la ministre et qui a accumulé le nombre d'unités alloué pour l'apprentissage des matières suivantes :

- ⌘ Langue d'enseignement de la 5^e secondaire.
- ⌘ Langue seconde de la 5^e secondaire.
- ⌘ Mathématiques de la 4^e secondaire.

3. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.) désigné par la ministre, le titulaire du diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) qui satisfait aux conditions établies par la ministre. Ces conditions sont établies, pour chaque programme d'études, en fonction de la formation professionnelle acquise à l'ordre d'enseignement secondaire, de manière à assurer la continuité de la formation.

Passerelles D.E.P./D.E.C.

Au Cégep de Drummondville les candidats détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles en Usinage ou en Dessin industriel peuvent être admis dans le programme d'études conduisant à l'obtention d'un D.E.C. en Techniques de génie mécanique.